

**DELOITTE & ASSOCIES**  
Parc Mermoz  
90, rue Didier Daurat  
34170 CASTELNAU-LE-LEZ

**SEL DDA**  
Parc de l'Aéroport  
45, rue Jérémy Bentham  
34473 PEROLS

## **DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS**

**Société Anonyme**

393, rue Charles Lindbergh  
34130 MAUGUIO

---

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions**

Assemblée générale mixte du 22 novembre 2018  
Résolution n° 25

**DELOITTE & ASSOCIES**  
Parc Mermoz  
90, rue Didier Daurat  
34170 CASTELNAU-LE-LEZ

**SEL DDA**  
Parc de l'Aéroport  
45, rue Jérémy Bentham  
34473 PEROLS

## **DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS**

### **Société anonyme**

393, rue Charles Lindbergh  
34130 MAUGUIO

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions**

Assemblée générale mixte du 22 novembre 2018  
Résolution n° 25

---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés et des mandataires sociaux de votre société et des sociétés ou groupements liés à votre société au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options ainsi consenties ne pourra donner droit à un nombre total d'actions représentant plus de 10 % du capital de la société.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 26 mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'Administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Castelnau-le-Lez et Pérols, le 26 octobre 2018

Les commissaires aux comptes

**DELOITTE & ASSOCIES**

**SEL DDA**

ALAIN HUDELLET

MARC PEDUSSAUD